

Réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et Un, le 26 mars, le Conseil Municipal de la commune du Parc d'Anxtot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pierre POISSANT, Maire.

Etaient présents :

MM POISSANT, BRAQUEHAIS, CRISTIN, DUVAL, HERRIER, CAVELIER,
LEMARCHAND

Mmes ALEXANDRE, BOULLEN, COLBOC, LEFEBVRE, ROGNANT

Absents excusés : M. LEJEUNE

M. MARTIN qui a donné procuration à M HERRIER

Mme SINSEAU qui a donné procuration à Mme LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Mme BOULLEN

Date de convocation : 19 mars 2021

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Taxes
- Devis LE MAÎTRE
- Budget Primitif 2021
- Remboursement de factures d'eau
- Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu n'a pu être diffusé à temps pour approbation. Il sera envoyé avec celui de la présente réunion.

Taxes (26032021/01)

Conformément à la loi 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe, chaque année, les taux de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière (TF) sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Malgré le contexte incertain des finances des collectivités locales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des impôts locaux tels que définis pour l'année 2020.

Toutefois, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département (25,36 % pour la Seine-Maritime). Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme sur la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Par conséquent, si la commune souhaite reconduire ses taux 2020, il ne faut pas qu'elle vote son taux de TFPB 2020 mais il convient qu'elle adopte son taux de TFPB 2020 augmenté du taux du département (25,36 % pour la Seine-Maritime), soit un taux de $14,73 \% + 25,36 \% = 40,09 \%$. Cette opération sera sans incidence pour les contribuables.

Une augmentation des taux pourrait cependant être envisagée dans un contexte économique plus favorable, par exemple en 2022. Dans cette perspective, une analyse préalable sera nécessaire afin de voir comment notre commune se situe en termes de taux d'imposition. Monsieur le Maire propose que cette analyse soit effectuée en se rapprochant de CAUX SEINE aggro.

Avis du Conseil Municipal : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de fixer les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,09 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,81 %

C'est-à-dire pour les contribuables, des taux inchangés par rapport à 2020.

Devis LE MAÎTRE (26032021/02)

Monsieur le Maire passe la parole à M. DUVAL, adjoint chargé en particulier de la commission travaux, pour présenter trois devis de l'entreprise LE MAÎTRE de Saint Vigor relatifs à l'entretien de certains espaces verts de la commune.

- Tonte du terrain de football (4 fois par an) et des pelouses de la salle polyvalente pour un montant de 6 024 € TTC
- Désherbage du cimetière d'avril à octobre pour un montant de 612 € TTC
- Fauchages du chemin de la Caroline (2 par an) pour un montant de 396 € TTC

Avis du Conseil Municipal : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces trois devis à l'unanimité des présents et représentés.

Budget Primitif 2021 (26032021/03)

En préambule, chaque membre du Conseil Municipal reçoit une copie du dossier présentant le Budget Primitif 2021. Cette proposition budgétaire a été élaborée avec la contribution de la commission budget que Monsieur le Maire remercie à cet égard.

Le Budget Primitif 2021 est ensuite présenté par Monsieur le Maire en détaillant poste à poste les dépenses et recettes prévisionnelles de la commune sur les budgets de fonctionnement et d'investissements.

Au global, Monsieur Le Maire indique que le Budget Primitif 2021 s'équilibre avec les montants figurants dans le tableau récapitulatif suivant.

Budgets	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	279 409 €	279 409 €
Investissements	157 845 €	157 845 €

Avis du Conseil Municipal : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2021 présenté à l'unanimité des présents et représentés.

Remboursement de factures d'eau par le SIVOS (26032021/04)

Deux factures d'eau normalement destinées au SIVOS ont été dirigées par erreur vers la Mairie du Parc d'Anxtot et réglées par la commune. Il sera demandé au SIVOS de rembourser ces deux factures dont les montants sont de 397,54 € et de 457,93 €.

Avis du Conseil Municipal : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents et représentés cette démarche pour obtenir le remboursement de ces factures.

Questions diverses :

- Garde champêtre

La garde-champêtre, Mme Caroline DUMONT, est passée notamment ce vendredi à la sortie de l'école. Un point est programmé avec elle mercredi prochain dans la matinée pour évoquer un certain nombre de problèmes à traiter avec son aide.

- Projet de City Stade

La rencontre programmée avec la Mairie de Saint Gilles de la Neuville à ce propos a bien eu lieu. L'investissement relatif au City Stade qui a été réalisé atteint au total 84 000 €, sachant que les aides possibles s'élèvent à 30 000 € (département, Jeunesse et Sport, etc...). Par ailleurs, un autre fournisseur (CASASPORT) qui n'avait pas répondu initialement à l'appel d'offre de Saint Gilles de la Neuville proposait finalement un montant de 61 000 €.

Avis du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal confirme à ce stade son intérêt pour poursuivre l'instruction de ce dossier. Cette instruction sera prise en charge par Mme LEFEBVRE et M DUVAL.

- Information sur le contrat de M GRIEU

MM POISSANT, DUVAL et GRIEU ont récemment rencontré Mme LEVALLET de Pôle emploi. En complément du contrat de travail validé par le Conseil Municipal le 12 mars 2021, il s'avère que la commune peut bénéficier d'une aide de l'Etat (à hauteur de 60 %) sur 20 h d'activité par semaine.

Avis du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour procéder à la demande de cette aide.

- **Arrêt de travail de Mme LAÎNÉ**

Monsieur le Maire informe que Mme LAÎNÉ est maintenant arrêtée jusqu'au 23 avril 2021.

- **Contrôle des équipements sportifs**

M DUVAL informe que le contrôle réglementaire des buts du terrain de football de la commune sera effectué par la société SOCOTEC le mercredi 31 mars prochain.

- **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

MM BRAQUEHAIS et HERRIER informe qu'une étude DECI est en cours au niveau de notre commune. L'objectif visé consiste à recenser les besoins spécifiques de la commune en fonction de la typologie et de l'implantation des différentes constructions. Cette analyse sera ensuite partagée avec CAUX SEINE agglo pour confirmer et valider les besoins en termes d'équipements DECI, avant de soumettre le dossier au SDIS76.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 25 juin 2021

Délibérations

(26032021/01) Vote des taux d'imposition

(26032021/02) Devis LE MAÎTRE

(26032021/03) Vote du Budget primitif 2021

(26032021/04) Remboursement de deux factures d'eau par le SIVOS

POISSANT Pierre	BRAQUEHAIS Mickaël	CAVELIER Sylvain	CRISTIN Guillaume
DUVAL Yves	HERRIER Dominique	LEJEUNE Norman Absent excusé	MARTIN Etienne Absent excusé Donne procuration à M. HERRIER
LEMARCHAND Sylvain	ALEXANDRE Mathilde	BOULLEN Claire	COLBOC Patricia
SINSEAU Clémence Absente excusée Donne procuration à Mme LEFEBVRE	LEFEBVRE Carine	ROGNANT Cécilia	